dans l'ignominie, la méchanceté dans la bassesse.

» Une fois pris, ils se sont mangés entr'eux, comme les loups : ils ont été aussi féroces, et lâches entre eux qu'ils l'avaient été pour les autres.

« M. Arène n'avait pas fait la moitié de ce qu'ont fait les Freycinet et les Burdeau. Ils l'ont étranglé, sans lui laisser le temps de dire : « Oh ! »

Les honnêtes gens

Le *Gaulois* de demain raconte qu'un graveur sur métaux, nommé Claes, se jeta un jour aux pieds de M. Cornélius Herz, qui venait quelquefois dans son atelier, et lui avoua que M. de Reinach lui avait offert 100 000 fr. pour profiter d'une de ses visites pour l'empoisonner.

A la suite de cette révélation, une scène terrible eut lieu entre MM. Herz et de Reinach. Le premier consentit à ne pas porter plainte, mais il abusa de la situation pour faire passer M. de Reinach par toutes les exigences pécuniaires et l'obligeait à peser, dans son intérêt, sur ses amis politiques.

Le *Gaulois* déclare n'ajouter aucune foi à cette histoire, à laquelle les amis de M. de Reinach répondront sans doute par une invention analogue à la charge de Cornélius Herz.

Il ajoute que ces entrecroisements d'aventures ne peuvent que faire le jeu du gouvernement et des députés compromis, qui comptent profiter de cette diversion, pour se blanchir, en se faisant passer pour avoir été dupes de cyniques exploiteurs.

L'instruction judiciaire du Panama

M. Franqueville a interrogé, cette après-midi, MM. de Lesseps, Marius Fontaine et Albert Grévy.

Mme de Lesseps, accompagnée de ses enfants, a pu voir son mari dans le cabinet du juge.

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 27 décembre

Les deux sous-commissions, celle dite des « bons » et celle du « dossier judiciaire », se sont réunies chacune de leur côté.

Mardi matin, la dernière a continué son travail au palais de justice.

La *sous-commission des bons* a siégé au Palais-Bourbon, où elle a procédé à la suite du dépouillement des bons ; ce travail a été repris dans l'après-midi.

Les deux sous-commissions ont décidé de garder le secret le plus absolu sur leurs recherches.

Un journal du matin avait assuré que demain, à 10 h. 1/2, M. Andrieux était mystérieusement convoqué pour être entendu par la Commission d'enquête. Renseignements pris, M. Andrieux est en effet convoqué pour signer le procès-verbal et la sténographie de sa déposition.

Quant à la Commission d'enquête, elle ne siégera, comme nous l'avons dit, que jeudi.

Paris, 27 décembre. — Pendant que la sous commission de vérification des bons opérait au Palais-Bourbon, MM. Loreau et Leydet, sous-commissaires, se sont rendus au siège de la Compagnie du Panama, tant pour faire des recherches complémentaires, que pour rapprocher les résultats du travail effectué par la sous-commission, jusqu'ici, des livres de la Compagnie.

On n'a rien découvert de nouveau. Mais on acquiert de plus en plus la quasi-certitude que la somme de quatorze cent quarante mille francs, signalée par M. Monchicourt comme ayant été distribuée sans justification, est représentée par les fameux bons anonymes dont on s'occupe depuis quelques jours.

L'addition de ceux-ci s'élève, en effet, à quatorze cent vingt-quatre mille francs. C'est dans ces bons que se trouve le bon ayant servi à payer, d'un seul coup, cinq cent mille francs que l'on croit avoir été touché par Cornélius Herz. Il faut enfin remarquer que contrairement à la plupart des bons nominatifs qui représentent des sommes minimes, les bons anonymes représentent des sommes considérables. Plusieurs sont de 10,000 ou de 15,000 francs.

MM. Loreau et Leydet sont rentrés de leur perquisition à la Compagnie de Panama, et ont rendu compte de leur mission, dans le sens que nous venons de faire connaître.

La sous-commission a terminé son travail pour aujourd'hui.

A six heures trois quarts, le dépouillement des bons a fourni l'occasion de faire quelques constatations intéressantes.

C'est ainsi que certaines personnes ont touché plusieurs bons. Il en est qui portent cette mention : « Concours personnel »; ce qui indique que la somme qui leur a été attribuée, ne l'était pas en paiement d'une publicité effective.

D'autres sur lequel on lit « option » servait à rémunérer ceux qui n'avaient pu faire partie des syndicats de garantie.

L'ensemble de l'examen révèle un véritable gaspillage. Mais il y a lieu de citer un cas assez curieux : Un grand nombre de bons portent cette mention « 8 E EP ». Or, cette émission n'a été lancée qu'en 1889 par les administrateurs provisoires. Elle n'a pas réussi. Mais les administrateurs provisoires, pour la lancer, avaient épuisé les dernières ressources des obligataires.

On a bien dit qu'on n'avait rencontré aucun nom, mais nous croyons savoir que l'examen d'aujourd'hui a, au contraire, révélé certains noms intéressants, et il se pourrait que d'ici à peu de de temps, un certain nombre de personnes auxquelles on ne s'attend pas, soient citées devant la Commission.

NOS DÉBOUCHÉS EN CHINE

Chung-King port ouvert au commerce du monde

Ainsi qu'on l'a vu dans le précédent article, M. le consul Haas considère la ville de Chung King comme une sorte de point stratégique de la plus haute importance ru point de vue commercial.

Voici les détails très précieux qu'il ajoute à ce sujet ;

Le port de Chung-King a été déclaré port ouvert en 1891; l'honneur en revient à M. Little et à ses amis. Intrépides pionniers du commerce et de la civilisation ils méritent notre admiration, malgré le peu de sympathie qu'ils témoignent à la France.

Si la convention de Chung-King a été l'objet de grandes récriminations contre la légation de Pékin, il n'en est pas moins vrai que cet évènement a été salué avec joie par tous les centres manufacturiers et commerçants.

Au-delà de la Manche, en Amérique, au Japon, en Allemagne et en Belgique. (Le consul général de Belgique a été un des premiers à étudier sur les lieux à Chung-King ce qui pourrait intéresser le commerce de son pays; il a été aidé et encouragé par les Chambres de commerce de Bruxelles, Anvers, etc., etc., et les principaux négociants). Chung-King ouverte au commerce du monde; c'est une économie de 2 1/2 0/0 au profit des importateurs et des exportateurs. Car pour aborder le marché de la ville non ouverte il faut se munir d'un passe de transit délivré par la douane la plus voisine. Les frais des passes de transit s'élèvent à 2 1/2 0/0.

Les négociants pourront maintenant importer et exporter par Chung-King moyennant les droits ordinaires 5 0/0 ad valorem. On peut aussi, à Chung-King prendre maintenant des passes de transit pour l'intérieur et trafiquer avec toutes les villes du Seuchuan et le Thibet.

La Société de navigation et de trafic général de MM. Butterfield et Swire, et celle de MM. Little et Cᵉ ont été les premières à ouvrir le commerce régulier à Chung-King, en organisant, conformément à la convention de Chung-King, le service des jonques.

Fin 1891, le nombre des jonques affrétées de septembre à décembre qui sont montées à Chung-King s'est élevé à 300. Elles représentent un tonnage de 7,332 tonnes enregistré par le domaine impérial.

Ce tonnage varie de 50 à 10 tonnes ; le nombre des jonques qui ont quitté Chung King pour Itchang s'élève à 307. Elles ont transporté 73,986 picules, c'est-à-dire 4,624 tonnes. Elles portaient de 1,000 à 97 picules (16 picules à la tonne).

Mais ces jonques qui ont acquitté les droits de la rivière et les droits de la douane ne constituent qu'une faible partie des embarcations qui servent au commerce d'échange entre Itchang et Chung King et qui acquittent les droits du likin aux différentes stations entre Itchang et Chung King.

A Itchang le nombre des grandes barques qui servent au commerce d'importation et d'exportation s'élève à 7,000. Elles portent en moyenne 100 tonnes. On évalue à plus de 60 le nombre des jonceques qui montent et descendent tous les jours vers Chung-King et Itchang.

M. Little, le pionier du commerce dont l'ouest estime à plus de 675 millions de francs le trafic que le Seuchuan fait avec la Chine et l'étranger.

Il est permis d'affirmer, qu'avant longtemps, le commerce de cette partie du céleste Empire dont Marco Pols a déjà vanté la richesse, dont S. Garnier s'est tant occupé, *dépassera un milliard de francs par an.*

La Compagnie des Messageries Maritimes, dont le patriotisme et les vues larges et élevées ne font doute pour personne aurait à étudier la question des frets entre Chungking et Itchang, à organiser un service de voyageurs entre Honkéou et Shanghai, etc. L'Allemagne a des bateaux sur le Yongtzé. Elle se préoccupe sérieusement de la question des frets. Elle étudie avec soin les moyens de fournir à la malle allemande à Shanghai des frets rémunérateurs.

Notre puissante compagnie si bien représentée à Shanghaï devrait envoyer M. Chapsal (son agent à Shanghaï) en mission à Chung-King; et, avant de dire : *« Il n'y a rien à faire pour nous dans la vallée du Yongtzé »*, les hommes supérieurs qui administrent cette compagnie devraient, par respect pour le pays qui ne marchande pas ses millions de subvention, nécessaire c'est vrai, faire tout ce qui est en leur pouvoir, à l'effet de tirer du trafic de l'Extrême-Ouest. le meilleur profit possible.

Peut-elle, en vérité, se désintéresser, sans inconvénient pour son prestige et ses intérêts, de la navigation du Yongtzé, un fleuve qui met l'extrême ouest, le Thibet, la Mongolie, le Kanson, en communication avec San-Francisco, avec Marseille, avec le Havre, avec Liverpool, avec Hambourg et Gênes ?

Les chambres de commerce de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, du Havre, de Dunkerque, peuvent-elles, sans nuire à leur réputation et à leur commerce, abandonner aux étrangers le colossal trafic de cette grande artère, qui est la colonisation centrale de la Chine, et qui, à l'aide de nombreux embranchements naturels, donne la vie à plus de 200 millions de Chinois ?

Quand nous aurons nos agents commerciaux échelonnés dans tous les ports ouverts de Shanghaï à Chung-King, il y aura, il faut l'espérer, quelques navigateurs de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, du Havre, etc., etc., qui se diront, en méditant les chiffres du trafic de la vallée du fleuve bleu, en appréciant les projets que donne le transport des voyageurs chinois :

» Ne serait-il pas possible ne s'unir à l'effet de » faire flotter le drapeau français de Shanghaï à » Chung-King. Notre bateau aurait pour clients assu- » rés les agents français de Shanghaï, de Chinkiang, » de Waha, de Kioukiang, de Hankean, d'Itchang et » de Chung-King.

» On nous confierait une partie du frêt d'exporta- » tion que les Compagnies étrangères transportent à » Shanghaï. Nous pourrions faire mieux que ce qui » existe, au point de vue du transport des passagers à » frêt très rémunérateur. Le chinois est le colis, la » marchandise la moins encombrante et qui laisse le » plus de profit à l'armateur. Et pourquoi ne ferions » nous pas de notre bateau une véritable exposition » flottante ? »

J'ai, au service de ceux qui pourraient être pris d'un patriotique désir d'étudier la question, des chiffres utiles recueillis à bonne source et sur les lieux.

Mais, hélas ! ma voix n'aura pas d'écho. Quand on n'a pas voulu relier, par la vapeur, Hanoï à Laokai, peu importe le moyen : chemin de fer ou bateau à vapeur (je donne la préférence au chemin de fer), on provoque des sourires en disant : « Etudiez la question de la navigation commerciale entre Sanghaï et Itchang, il y aurait là une place à prendre, puis un devoir à remplir ».

Un effort de la part de l'industrie française, nous donnerait, en reliant Hanoï à Laokai par la vapeur, un immense avantage sur nos rivaux dans le Yunnan et le Kueichou. Mais hélas on se borne à récriminer à attendre des jours meilleurs.

Ces dispositions d'esprit très préjudiciables à notre influence et à nos intérêts dans l'indo-Chine ne sont pas de nature à nous faire espérer un sérieux effort dans la vallée du Yongzé.

NOUVELLES DU JOUR

Une conférence révolutionnaire à la Maison du Peuple. — Convocation du Peuple à la Chambre. le 10 janvier.

Paris, 27 décembre. — Le groupe révolutionnaire socialiste de la Maison du Peuple avait convoqué, aujourd'hui, les différentes fractions du parti révolutionnaire à une réunion ayant pour but l'entente de l'action commune contre les différentes formes de gouvernement capitaliste ou bourgeois.

Toutes les écoles révolutionnaires avaient répondu à cet appel et leurs orateurs ont pu, dans un silence relatif, exposer leurs théories.

Le mot d'ordre était la cessation des querelles intestines du parti, et les délégués, de Penjean à Jules Guesde, de Boiscewaele à Tortelier, ont conjuré leurs amis de marcher, la main dans la main, contre l'Elysée, la Chambre et le Sénat.

Tous les discours se répétant à peu de chose près et s'égalant entr'eux de violence, nous ne pouvons que signaler les vues *particulières de quelques-uns des orateurs.*

Toute la question, d'après Jules Guesde, est de savoir si Paris est prêt pour l'action.

Il ne veut pas d'une révolution politique, qui amènerait une république à la Deroulède.

Avec Allemane, on voit préconiser le mode d'organisation de la Commune; il veut une section par quartier.

Le citoyen Foursin promet le concours de son groupe, *si on accorde l'amnistie à tous les condamnés politiques,* y compris les exilés.

Les anarchistes Rolot et Tortelier se déclarent prêts à marcher et à descendre dans la rue. Ils préconisent tous les moyens, même la dynamite. Et tout le monde d'applaudir, socialistes compris.

Il est donné lecture de plusieurs ordres du jour.

Le tapage commence en ce moment.

Il nous semble que l'ordre du jour Penjean, convoquant le peuple à la Chambre le 10 janvier avec appel préalable à l'armée, est celui qui rencontre le plus d'approbation.

Cet ordre du jour réclame, en outre, la nomination d'un comité de onze membres pour préparer ce mouvement.

Les noms sont jetés à la volée.

Le secrétaire de la séance écrit ceux qu'il entend et la séance se termine sur cette pseudo-nomination de pseudo-délégués, dont quelques-uns seront très surpris, demain matin, d'apprendre de quelles fonctions ils sont investis.

La réunion avait comme motif les scandales de Panama.

On y a fait à peine allusion.

En somme, comme résultat, la réunion aura démontré que l'alliance entre socialistes et anarchistes, si elle n'est pas faite, est au moins en train de se conclure.

Les relations commerciales entre la France et la Suisse

Berne, 27 décembre. — Par suite de l'échec du traité franco-suisse devant la Chambre des députés, le Conseil fédéral a décidé que les voyageurs de commerce français seraient soumis, à partir du 1er janvier 1893, au paiement des taxes prévues par la loi fédérale du 24 juin 1892, pour pouvoir prendre des commandes en Suisse.

Le Conseil fédéral a décidé, en outre, d'appliquer à partir du premier janvier des taxes douanières sur les marchandises françaises et même sur celles provenant du pays de Gex et de la colonie française.

Une partie de ces marchandises seront soumises à la taxe du tarif général Suisse et l'autre à une taxe spéciale conformément à la loi fédérale sur le péage de 1851.

Un ami de M. Ferroul

Carcassonne, 27 décembre. — Le tribunal correctionnel de Narbonne vient de condamner à 25 francs d'amende M. Fabre, ex-adjoint de cette ville, qui fut révoqué en même temps que son chef de file, M. Ferroul, pour outrages envers le commissaire central, qui venait lui signifier le décret de révocation.

Départ du « Taygète » de Kotonou

Paris, 27 décembre. — D'après une dépêche du général Dodds, le *Taygète* est parti de Kotonou aujourd'hui 27 décembre avec 15 officiers et 114 convalescents. Sur les 1,100 passagers du *Thibet*, parti le 26 décembre, 700 sont à destination du Sénégal, 300 de la France et de l'Algérie. D'autres rapatriements auront lieu par les courriers et transports ultérieurs.

Quantités considérables de coton de l'Asie centrale vendues à l'Allemagne

Saint-Pétersbourg, 27 décembre. — D'après des nouvelles reçues d'Odessa, on a vendu dans cette ville, pour le nord de l'Allemagne, des quantités assez considérables de coton de l'Asie centrale. On indique comme cause de ces ventes le prix relativement élevé du coton d'Amérique.

En Argentine
Les troupes du gouvernement battues

Buenos-Ayres, 27 décembre. — Les troupes du gouvernement ont été battues à deux reprises par les insurgés de la province de Corrientes, qui se sont emparés de Mercédès et de Basiros et occupent les lignes de chemin de fer.

Au Sénégal

Saint-Louis, 27 décembre. — On mande du cercle de Kaedi que toutes les fractions des maures Derviches, sous les ordres de Bakar et de Matar, ont attaqué les Maures de l'Adrard et les El-Kounta, nos alliés. Ils ont été repoussés et ont éprouvé de grandes pertes; le fils de Matar et une centaine des meilleurs guerriers des deux chefs ont été tués.

Du cercle du Sine-Saloum, enfin, l'on annonce que le point de Gagné, commencé le 20 juillet dernier, est terminé.

L'île de Foundiougné, se trouve ainsi reliée à la terre ferme, et les commerçants espèrent voir arriver sur ce point une bonne partie des produits du Rip et du Sandial, qui jusqu'à ce jour étaient dirigés sur la Gambie.

Un immense incendie à Nantes. — Plusieurs blessés Dégâts énormes

Nantes, 27 décembre. — Un grand incendie a éclaté ce matin à 1 h. 30 dans les magasin de l'une des plus grandes maisons de vins et spiritueux de notre ville, la maison Gauthier, Riom et Vincent.

Un ouvrier, voyant une futaille d'alcool défoncée, eut l'imprudence d'en approcher une lumière : l'alcool fit explosion, et le feu se communiqua aussitôt avec une rapidité extraordinaire à tous les fûts d'alcool. Il y en avait pour plus de 800,000 francs dans les magasins.

Tous les efforts des pompiers sont impuissants, les futailles font explosion les unes après les autres.

Jusqu'à ce moment, dix explosions se sont produites, dont deux très fortes ont blessé plusieurs personnes. A la sixième, un officier de pompiers a été grièvement atteint.

Le feu s'étend de minute en minute.

Nantes, 27 décembre. — L'incendie est circonscrit à l'heure actuelle. L'usine Lefèbvre-Utile est sauvée. Elle n'a subi que des dégâts insignifiants. On compte une trentaine de blessés et un tué.

Une explosion formidable a brisé une croisée de l'usine Lefèvre-Utile et a grièvement blessé Jomanau, chauffeur.

On l'a transporté à l'hôpital, où il a expiré en arrivant complètement carbonisé.

Blessés grièvement : Jugé Eugène, menuisier, état désespéré; Ribrac, 26 ans: Pilet, employé au gaz, père de 7 enfants.

Trois soldats blessés, dont un, Eveno, du 11e escadron du train, est à toute extrémité.

Léon Goulier, en voulant sauver deux hommes, est tombé du second étage et a été frappé d'une congestion. Son état est très grave.

Juif ou chrétien

Drumont avait affirmé que Gambetta était juif. Et M. Leroy-Beaulieu l'a affirmé aussi. Le nom de Gambetta ne renferme aucune indication hébraïque. Le visage et l'aspect du tribun n'avaient aussi aucun des signes ethniques qui distinguent le plus souvent les sémites. Son père, marié à Mlle Massabie, sœur d'un chanoine, était catholique. Une de ses tantes, catholique fervente, était à Nîmes, domestique d'un chanoine. Ses oncles et ses cousins, établis à Lunel (Hérault), étaient aussi de bons chrétiens, qui admiraient le talent de leur parent, mais regrettaient et blâmaient sa conduite.

A la Compagnie de Suez

Londres, 27 décembre. — Le bruit court ici que la succession éventuelle de M. Ferdinand de Lesseps à la présidence du conseil d'administration de la Compagnie internationale du canal de Suez aurait été offerte à M. Léon Say, puis à M. Waddington.

On assure que M. Waddington aurait accepté et qu'il quitterait prochainement l'ambassade de Londres pour la présidence de la Compagnie de Suez. Le récent voyage de Waddington à Paris aurait eu trait à la négociation de cette combinaison.

L'explosion de Dublin

L'explosion de Dublin, dont a failli être victime M. John Morley, le secrétaire d'Etat pour l'Irlande, cause une grande émotion en Angleterre. Les conservateurs exultent et demandent, si après cet attentat, le ministère Gladstone continuera à se montrer favorable à l'Irlande.

L'attentat est d'autant plus inexplicable que M. John Morley était le membre du Cabinet qui avait le plus de sympathie pour le *home rule*.

Les Irlandais protestent avec indignation contre la manœuvre criminelle des landlords qui cherchent à les représenter comme complices des dynamitards. Comme le crime ne saurait profiter qu'aux landlords, le bruit court que c'est à leur instigation que la bombe explosible a été placée.

Les coupables voulaient simplement effrayer les libéraux : ils se sont trompés dans leurs calculs : ils ont fait une victime.

Voici les détails que donnent les agences sur l'horrible blessure à laquelle a succombé le malheureux agent de police qui a mis le pied sur l'engin.

» Dublin, 26 décembre. — Les constatations médicales ont établi que l'explosion avait brisé la jambe droite de la victime. Le soulier avait été déchiré et projeté au loin. Le pied ne tenait plus à la jambe que par quelques muscles. On remarquait au bras une blessure horrible et irrégulière. L'avant-bras était dépouillé de ses muscles, l'os faisait saillie.

» Les paupières étaient noires et enflées. La barbe et les cheveux étaient brûlés. Bien que la cour où l'explosion s'est produite fut éclairée à l'électricité, un petit objet posé sur le sol a pu passer inaperçu.

Avant l'explosion, d'autres agents ont vu un petit paquet grossièrement enveloppé dans du papier de pliage. Tout près, on apercevait une petite clarté, comme celle d'un cigare allumé, jeté là par hasard.

Les anarchistes à Chicago

Chicago, 27 décembre. — Un groupe d'anarchistes se propose d'organiser pendant l'exposition de Chicago, toute une série de démonstrations, de meetings et de réunions. Il comprend des campagnons de toutes les nationalités, mais les Italiens y prédominent. Ces derniers ont transporté de New-York à Chicago la rédaction de leur journal « el Grido Degli oppressi », qui est rédigé par l'avocat anarchiste Merlin.

Une conférence mouvementée

Nantes, 27 décembre. — M. Guillemet, député républicain de la Vendée, a fait hier soir une conférence au théâtre Graslin, sur la suppression des octrois, sous le patronage de la Société des conférences populaires. La salle était absolument pleine.

L'orateur a fait l'historique des octrois, passant en revue les pays où les octrois n'existent pas et a parlé du développement de l'industrie dans ces pays, qui sont l'Amérique, l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse et la Belgique.

Il a fait remarquer les inconvénients des octrois, le peu de bénéfices réels qu'ils donnent, les fraudes dont ils sont cause, etc.

Ecouté d'abord paisiblement, l'orateur a été bientôt interrompu par des cris variés et surtout par les cris de : « Panama ! Panama ! » Comme le tumulte grandissait, le président, impuissant à le calmer, a fait signe à la musique municipale de jouer un morceau, puis il a levé subitement la séance. On demandait à grands cris une séance publique en criant : « Vous craignez la lumière ! Vous ne voulez pas de contradictions ! »

La séance a été levée au milieu du tumulte, mais la sortie s'est effectuée sans incidents.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 décembre. — Nous avons à faire en ce moment à un marché absolument désiquilibré. Chacun suit les impressions du moment et vend ou achète, de là des oscillations sur nos rentes, qu'aucun baromètre ne pourrait enregistrer. L'impression n'est incidemment pas bonne, mais il faut convenir avec l'intérêt qu'ont certaines personnes à soutenir le marché.

Ce qui va se passer en liquidation est donc un grand inconnu. Londres est faible, Berlin et Vienne sont fermes. Le 3 0/0 cote 97,05 et 97,40 et finit à 97,17 1/2. Les actions des grands établissements de crédit ne sont pas aussi agitées que nos rentes et restent à peu près aux mêmes cours qu'hier.

Le Foncier cote 1,000 fr. après 995. La Banque de Paris reste à 652,50. Le Crédit Lyonnais se montre bien tenu à 760. Les fonds étrangers ont naturellement quelques variations. L'Italien est à 92,75; l'Extérieure cote 63 11/32.

En fin de séance leur tenue générale est meilleure.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

CHOSES ET AUTRES

M. Prudhomme interroge un blessé du Dahomey.

— Que faisiez-vous là-bas ?

— Dame ! je me battais..... Je tapais sur les nègres.

— Oui, oui, répond M. Prudhomme, vous broyiez du noir !

***

Est-ce vrai, dis, petite mère, demandait hier, Lili, que c'est bientôt les étrennes ?

— Oui, ma chérie. Pourquoi ?

— Pour savoir s'il faut recommencer à être sage !

***

La scène se passe au Crédit Lyonnais, à Paris.

Un monsieur s'adresse à l'un des employés et demande un chèque de 20,000 francs, sur Lyon, à l'ordre de M. Poldevin.

L'employé prépare le chèque, fait verser le client et lui remet la valeur demandée.

Un instant après, le monsieur revient, rouge de colère et, apostrophant l'employé :

— Mais je ne vous ai pas dit que le bénéficiaire de mon chèque était député ! Veuillez effacer cette mention.

— Ah ! pardon ! fait l'employé.

Et croyant, rectifier, il écrit : sénateur.

Situation météorologique. — Roubaix, 28 déc. — Hauteur barométrique, 769. Température. A sept heures du matin 6 degrés au-dessous de zéro
A une heure du soir 3 » »
A cinq heures du soir 2 »

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boite contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. *(Voir 4e page).*

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nomination d'un suppléant du juge-de-paix du canton Nord. — Par décret, inséré à l'*Officiel*, M. Louis Barbotin est nommé suppléant du juge-de-paix du canton Nord de Roubaix, en remplacement de M. Daudet, démissionnaire.

Le recensement des chevaux et voitures. — Divers propriétaires ont négligé de faire à la mairie, (bureau militaire), la déclaration *obligatoire* relative à leurs chevaux et voitures. Ils vont être l'objet de procès-verbaux.

Chacun d'eux peut se voir frapper d'une amende variant de 50 à 2000 francs (art. 52 de la loi du 3 juillet 1877).

Une tentative de suicide, rue d'Alger. — *Un aliéné qui se pend.* — Mardi matin, vers sept heures, le quartier du Pavé-Bleu était péniblement impressionné par une tentative de suicide, qui venait de se produire dans une maison de la rue d'Alger.

Un célibataire, du nom de Wilfart, âgé de 33 ans, employé chez MM. Motte, rue d'Alger, occupait une chambre près de l'établissement. Tous les matins, vers six heures, il se rendait à son travail. Mardi, vers sept heures, son propriétaire ne l'ayant pas vu descendre, alla frapper à la porte de sa chambre. N'obtenant pas de réponse de M. Wilfart il enfonça la porte et aperçut son locataire pendu à une poutrelle et se balançant dans le vide !

La corde fut immédiatement coupée, et l'on prodigua des soins énergiques au malheureux. Quelques instants après Wilfart revint à lui. M. Daudé, commissaire de police vint l'interroger. Comme Wilfart ne prononçait que des phrases inintelligibles, il le fit conduire à son bureau, où, d'ailleurs, on n'obtint pas plus de résultats.

Un médecin fut appelé qui déclara que Wilfart ne jouissait pas de toutes ses facultés et qu'il n'avait pu accomplir son sinistre projet que sous l'influence d'un accès de fièvre chaude. Le malheureux garçon a été conduit, dans la matinée, à l'hôpital.

Dans le quartier, Wilfart était généralement estimé : il passait pour un esprit faible et il avait été interné déjà, il y a quelque temps, dans une maison de santé.

Un honteux abus de confiance, rue Bernard. — Un ouvrier apprêteur, Henri Ducat, qui demeure rue Bernard, avait donné à réparer à un horloger en chambre, habitant la même maison que lui, sa montre et celle d'un de ses amis. Le travail devait être terminé et payé dans la matinée de dimanche.

Lorsqu'il se présenta pour réclamer les chronomètres, tous les deux en argent, valant chacun quarante-cinq francs au moins, l'ouvrier apprêteur trouva porte close. L'indélicat horloger avait déménagé avec ses outils, dimanche à la première heure, sans oublier d'emporter les deux montres, et probablement aussi celles d'autres clients.

M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement, a mis la police sur la trace de cet audacieux escroc.

Un vol de deux cent trente-cinq francs, rue des Longues-Haies. — Une brave ouvrière de soixante-un ans, soigneuse de profession, Marie Grunins, qui habite seule une maison de la cour Vroman, rue des Longues-Haies, eut l'étrange idée, il y a six semaines environ, de monter au grenier une petite boite en carton, contenant une somme de trois cents francs en espèces, toutes ses économies, des boucles d'oreilles d'or, et une chaine d'argent. Elle avait soigneusement dissimulé cette petite fortune sous un tas de chiffons, la croyant là en sûreté, mieux que partout ailleurs.

Lundi soir, elle se rendit à la cachette, pour ajouter une dizaine de francs au dépôt, et voulut faire, à cette occasion, l'inventaire de son trésor; mais la pauvre vieille s'aperçut, avec stupéfaction, qu'il y manquait deux cent trente-cinq francs. Par un scrupule inexplicable, on avait affecté de ne pas tout enlever d'un seul coup, dans l'intention peut-être de revenir à la charge une autre fois, au moyen de la fausse clef qui a certainement servi à ouvrir la porte extérieure de la maison.

Marie Grumins s'est empressée de déposer sa plainte au commissariat du 3e arrondissement.

Un enfant qui se casse la jambe en glissant. — Un enfant de six ans, le petit Hector Verhulst, demeurant rue de Beaurewaert, se mit à glisser sur la glace, lundi vers midi, en sortant de l'école : le pauvre enfant tomba et se cassa la cuisse en deux endroits. M. le docteur Delannoy, qui lui a donné les premiers soins, a exigé, dans la journée de mardi, le transport du petit Hector à l'Hôtel-Dieu.

Les accidents du travail. — *Une chute de six mètres.* — Dans la matinée de mardi, vers dix heures et demie, un ouvrier de l'Administration des Téléphones, Jules Waymel, célibataire de vingt-trois ans, demeurant à Waltignie, près de Lille, était occupé à arranger le fil qui communique avec la meunerie de M. Courouble-Lambin, boulevard de Beaurepaire.

L'échelle sur laquelle il se tenait, étant venue à basculer, il fut précipité dans le vide, d'une hauteur de plus de six mètres, et tomba lourdement sur le sol, tête en avant.

Les gens de la maison le relevèrent, privé de sentiment, et s'empressèrent de le transporter chez M. Leroy, pharmacien, rue de Condé, qui lui prodigua les soins les plus énergiques, et lui fit un premier pansement.

Dans cette chute, qui aurait pu être mortelle, l'ouvrier s'était fait une plaie profonde au sommet de la tête, et des contusions très graves aux reins.

Lorsqu'il fut revenu à lui, on le conduisit d'abord en voiture au poste de la Grande-Place; mais on jugea ensuite son état assez sérieux pour le faire admettre à l'Hôtel-Dieu, dans le service de M. le docteur Buttiaux.

Une scène regrettable entre une mère et son fils. — Mardi à midi, au moment du dîner, une discussion de famille surgissait dans une maison de la cour Debarsieux, rue Decrème, entre Mme Frady et son fils Jules, âgé de dix-sept ans. Ce dernier ayant manqué de respect à sa mère, celle-ci, arrivée au paroxysme de la colère, lui lança une fourchette à la tête, et l'atteignit à la tempe droite.

Le bruit de la scène ayant attiré l'attention des voisins, la police ne fut pas longtemps à être informée de ce qui venait de se passer, et un agent du poste de la place Ste-Elisabeth ne tarda pas à arriver, pour rédiger un rapport en conséquence.

Mais tout est bien qui finit bien : la blessure du jeune homme était tellement légère qu'il put reprendre son travail à la rentrée d'un heure.

Vol d'un porte-monnaie. — Mardi matin, vers dix heures, une ménagère Mme L..., était occupée à acheter des étoffes, à un marchand de la Grand'Place, lorsqu'au moment de solder ses achats, elle s'aperçut qu'on lui avait enlevé son porte-monnaie, contenant quatorze francs, elle ne sait sur qui porter ses soupçons.

Les contraventions du jour. — Il s'agit toujours d'ivrognes qui, parfois, aggravent leur cas de façon fâcheuse : l'un d'entr'eux a menacé, par exemple, M. Coulon-Cuvelier d'une pioche; un autre a brisé des carreaux dans un estaminet de la rue du Chemin de fer, etc.

A noter une contravention dressée à une ménagère de la rue St-Joseph, qui a souffleté publiquement un cabaretier du quartier.

Arrestation pour vol. — La nuit de mardi à mercredi, vers minuit, on a arrêté, rue du Chemin de Fer, une fille Elise Vandenbosche, éplucheuse. Elle était recherchée pour un vol d'habillements commis rue Newcomen, au préjudice de Mme Duflot.

L'homme à la loterie. — La sûreté était informée, dans l'après-midi de mardi, qu'un individu, d'allures suspectes, porteur d'une liste de souscription, se présentait de porte en porte rue du Curoir. Un agent vint l'interrompre dans cet exercice et le conduisit au bureau de la sûreté. Il s'agit d'un nommé C..., précédemment condamné à 3 mois de prison pour vol.

Il était en possession d'une liste de loterie, composée de 280 numéros à 0,25 centimes : selon lui, l'objet mis en loterie devait être une chiffonnière. Ajoutons que les souscriptions marchaient bon train. L'homme à la loterie a été remis en liberté — non sans qu'un procès-verbal ait été dressé à sa charge, pour délit de filouterie par loterie.

Croix. — *Adjudication.* — Lundi après-midi a eu lieu l'adjudication pour le service de l'ébouage. M. Auguste Vaast, de Croix, a été déclaré adjudicataire moyennant la somme de 2.200 francs.

Wasquehal. — *Adjudications.* — Lundi, après-midi, ont eu lieu les trois adjudications ci-après :

1° Travaux d'entretien des édifices communaux et mobiliers d'écoles : le devis s'élevait à 3,1[illegible] francs. Quatre adjudicataires se trouvaient en présence : MM. Picavet, avec un rabais de 6 0/0, Lagache, 11 0/0, Leclercq, 18 0/0, Duvinage, 20 0/0 : ce dernier a été déclaré adjudicataire.

2° Fourniture du charbon nécessaire au chauffage des écoles et de la Mairie :

Le devis était de 1200 fr., trois adjudicataires se sont présentés : M. Dufossez, Jean-Baptiste, 20 fr. les 1000 kilos ; M. Dufossez, Henri, 20 fr. les 1000 kilos ; M. Barbieux, Arthur, 19 fr. les 1000 kilos ; ce dernier a été déclaré adjudicataire.

3° *Fournitures classiques et prix* destinés aux écoles communales primaires : Devis 1,500 fr. pour chacune des trois années : deux adjudicataires se sont présentés MM. Alfred Degez, de Douai, rabais 24 fr., 60 0/0 : César Lenoir, de Lille, rabais de 25 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Flers. — *Un accident de voiture.* — Mardi matin une voiture chargée de fumier et appartenant à M. D... cultivateur à Flers, suivait la route de Lille à Roubaix. Près du pont du Breucq, une des roues se brisa, et la voiture fut jetée sur le côté. La secousse fut si violente que le domestique fut jeté à bas de son siège et se fit de nombreuses blessures, sans gravité d'ailleurs, aux mains, aux genoux et au front.

Communications diverses

Refuge de nuit et Bouchée de Pain. — Reçu d'un groupe de jeunes gens, café Renard, boulevard Gambetta en attendant un souper d'adieux de garçons, 5 50; reçu du *Club-Fourchette*, 5 fr.; don de M. Orange, rue Pierre-de-Roubaix, 14 pains; reçu souscriptions diverses, 375 francs.

WATTRELOS

Arrestation d'un jeune fraudeur. — Mardi matin, les préposés Sarda et Dumoulin, de la brigade de Roubaix, ont arrêté au passage du Hutin, le nommé Jules Steunport, âgé de 11 ans 1/2, et demeurant à Roubaix. Il était porteur d'une grande quantité de boites d'allumettes.

Un accident. — Mardi après-midi, des gamins patinaient sur la glace d'une briqueterie du hameau du Sapin Vert.

Tout-à-coup, l'un d'eux, nommé Arthur Vanlerberghe, tomba, la face en avant : ses camarades le transportèrent dans une maison du voisinage, où l'on fit appeter un docteur. Celui-ci déclara que le pauvre petit avait le bras cassé.

TOURCOING

Les étaux des halles. — D'un avis municipal qui vient d'être placardé, il résulte que les étaux de la poissonnerie, boutiques et resserres des halles qui seront disponibles à partir du 1er janvier 1893, seront indiqués sur chaque place et sur des tableaux placés à l'intérieur des halles, dès le 28 décembre au matin.

A partir de ce moment et jusqu'au 30 décembre à midi, les demandes de location de boutiques et resserres seront reçues au Bureau du Carré de la criée.

Lorsqu'il y aura plusieurs demandes pour la même place, il sera procédé à un tirage au sort entre les intéressés pour l'attribution de cette place.

La remise des places aura lieu le 31 décembre à 2 heures du soir ; le tirage au sort, s'il y a lieu, à 3 heures.

Une nomination. — M. Debaecker, commis des douanes à Tourcoing, est nommé vérificateur à Grimonp